



## Gestion des matières résiduelles

### Bilan 2023

---



## Table des matières

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Équipe de travail</b> .....                         | <b>1</b>  |
| <b>Aides financières</b> .....                         | <b>2</b>  |
| <b>Information, sensibilisation et éducation</b> ..... | <b>2</b>  |
| Programme « Pour une ERE solidaire » 2023 .....        | 3         |
| Programme « Pour une ERE Secondaire » 2023 .....       | 3         |
| Patrouille Eurêko ! .....                              | 3         |
| Service à la clientèle.....                            | 3         |
| <b>Matières résiduelles générées</b> .....             | <b>5</b>  |
| Recyclage 2018-2023 .....                              | 5         |
| Déchets 2018-2023 .....                                | 7         |
| Matières organiques 2020-2023 .....                    | 9         |
| Écocentres.....  | 10        |
| Collecte des encombrants .....                         | 13        |
| Collecte des résidus domestiques dangereux (RDD).....  | 13        |
| Vidange des installations septiques.....               | 14        |
| <b>États financiers de la GMR</b> .....                | <b>16</b> |
| <b>Autres actions réalisées</b> .....                  | <b>19</b> |

## Table des tableaux

|   |    |
|---|----|
| Tableau 1 : Nombre de visites dans les écocentres 2023 pour la période post-réfection ..... | 11 |
| Tableau 2 : Matières récoltées dans les écocentres et lors des collectes spéciales*... ..   | 12 |
| Tableau 3 : Nombre d'installations septiques vidangées.....                                 | 15 |
| Tableau 5 : Résumé des investissements .....  | 17 |
| Tableau 6 : Résumé des revenus .....  | 18 |


## Table des graphiques

|   |   |
|---|---|
| Graphique 1 : Nature des requêtes reçues .....  | 4 |
| Graphique 2 : Quantité de matières résiduelles acheminées aux fins de recyclage .....                                     | 5 |
| Graphique 3 : kg/habitant de matières résiduelles acheminées aux fins de recyclage .....                                  | 6 |
| Graphique 4 : Quantité de matières recyclables valorisées sur les matières générées pour la MRC du Fjord-du-Saguenay..... | 6 |
| Graphique 5 : Quantité de matières résiduelles envoyées à l'élimination (ordures ménagères) .....                         | 7 |
| Graphique 6 : Quantité de matières résiduelles envoyées à l'élimination (Conteneurs) .....                                | 8 |

|   |    |
|---|----|
| Graphique 7 : kg/habitant de matières envoyées à l'élimination.....   | 9  |
| Graphique 8 : Total des matières envoyées à l'élimination.....  | 9  |
| Graphique 9 : Quantité de matières organiques envoyées à la plateforme de compostage .....  | 10 |
| Graphique 10 : Évolution du nombre d'items ramassés, de portes collectées et d'heures de collecte dans les 13 municipalités ..... | 13 |
| Graphique 11 : Répartition des résidus domestiques dangereux collectés par catégorie .....  | 14 |
| Graphique 12 : Répartition des dépenses.....  | 16 |
| Graphique 13 : Répartition des investissements .....  | 17 |
| Graphique 14 : Répartition des revenus.....   | 18 |

## Équipe de travail

### Rédaction

 M<sup>me</sup> Marie-Anne Bergeron, chargée de projet en environnement

### Révision

 M<sup>me</sup> Fanny Gilbert, coordonnatrice du service de l'environnement

 Mme Valérie Harper, technicienne en environnement

## Aides financières

Depuis 2018, deux programmes d'aide financière ont été mis en place afin de favoriser la diminution des déchets. L'année 2023 est la cinquième année complète de collecte de données pour ces services et l'aide financière pour les couches lavables a été étendue aux produits hygiéniques féminins et aux produits d'incontinence durables. Le nombre de demandes pour l'obtention de l'aide financière a plus que doublé depuis l'an passé et ce sont les produits d'hygiène féminins qui sont les plus populaires.

- 🌿 Produits d'hygiène durables : 70 aides financières pour un total de 6231,20 \$ accordé
  - Produits d'hygiène féminins : 56 aides financières ;
  - Couches lavables neuves : 7 aides financières ;
  - Couches lavables usagées : 7 aides financières.
- 🌿 Composteur domestique : 0 aide financière pour un total de 0 \$ accordé.

Aucune demande d'aide financière n'a été déposée pour l'achat de composteur domestique. La facilité d'utilisation du bac brun, pour la collecte des matières organiques, ainsi que la distribution gratuite du compost aux citoyens de la MRC du Fjord-du-Saguenay, une fois par année, pourrait expliquer la baisse de popularité de l'achat de composteur domestique. La pertinence de cette aide financière sera revue en 2024.

## Information, sensibilisation et éducation

### Plan de communication et sensibilisation

En 2023, le plan de communication concernant la gestion des matières résiduelles adressé aux citoyens a été mis à jour et bonifié, en collaboration avec le service des communications. La production de publications Facebook, de publicités dans les journaux municipaux et d'encarts postaux ont favorisé la circulation de l'information et ont sensibilisé les citoyens aux différents enjeux ; ce qui est essentiel pour améliorer la performance globale en GMR de la MRC du Fjord-du-Saguenay, et la préservation d'un milieu de vie sain et respectueux de l'environnement.

Une publication par semaine a été publiée sur la page Facebook de la MRC, et a été envoyée pour partage à toutes les municipalités concernant la sensibilisation aux bonnes pratiques en GMR, ainsi que les avis sur les services aux citoyens ; comme la collecte des encombrants, la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD), la distribution du compost, la vidange des installations septiques et le calendrier de collectes. Également, des encarts postaux ont été envoyés à tous les citoyens, lors de l'ouverture de chaque écocentre, pour indiquer les matières acceptées, refusées ainsi que les consignes de tri des matières. Finalement, des visuels ont été publiés dans plusieurs journaux municipaux concernant, entre autres, l'utilisation du bac brun et les matières acceptées dans les conteneurs.

Des efforts de concertation ont aussi été faits, pour créer un comité régional de GMR incluant Ville de Saguenay et la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, pour avoir un impact plus large sur les citoyens de la région. Des enjeux et des thématiques communes seront abordés, tels les RDD, le réemploi, le gaspillage alimentaire, etc. L'élaboration d'une stratégie est en cours, le lancement devrait avoir lieu à l'automne 2024.

### Programme « Pour une ERE solidaire » 2023



« Pour une ERE solidaire » est un programme d'éducation, de sensibilisation et d'information touchant l'environnement dans les écoles primaires, réalisé par le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREDD). Pour cette édition, 1 412 élèves de la MRC du Fjord-du-Saguenay répartis dans 10 écoles, soit 73 classes ont été sensibilisées à travers 3 volets : les ateliers en présentiel ERE solidaire sur 7 thèmes sur la GMR selon le niveau scolaire (648 élèves), deux webinaires sur le thème de l'eau et de la biodiversité (103 élèves) et finalement le volet action Solid'ERE par la sensibilisation autonome offerte sous forme de « padlet » (661 élèves).

### Programme « Pour une ERE Secondaire » 2023

« Pour une ERE secondaire » est un programme de sensibilisation et d'information sur l'environnement, qui s'adresse aux élèves de niveau secondaire. Il est composé de deux volets complémentaires, mais indépendants, soit des ateliers pédagogiques en classe présentés par le CREDD ainsi que de l'accompagnement personnalisé aux écoles par EURÊKO! Étant donné qu'il n'y a qu'une seule école secondaire sur le territoire de la MRC, et qu'une grande partie des élèves fréquentent les écoles de Ville de Saguenay, les élèves rejoins proviennent des deux territoires. En 2023, deux classes soit 60 élèves ont reçu un atelier en classe et deux écoles (Dominique-Racine et Lafontaine) ont été accompagnées dans le recrutement et l'animation d'un comité environnement, l'achat de matériel, la pose d'affiches et la préparation d'activités.



### Patrouille EURÊKO!

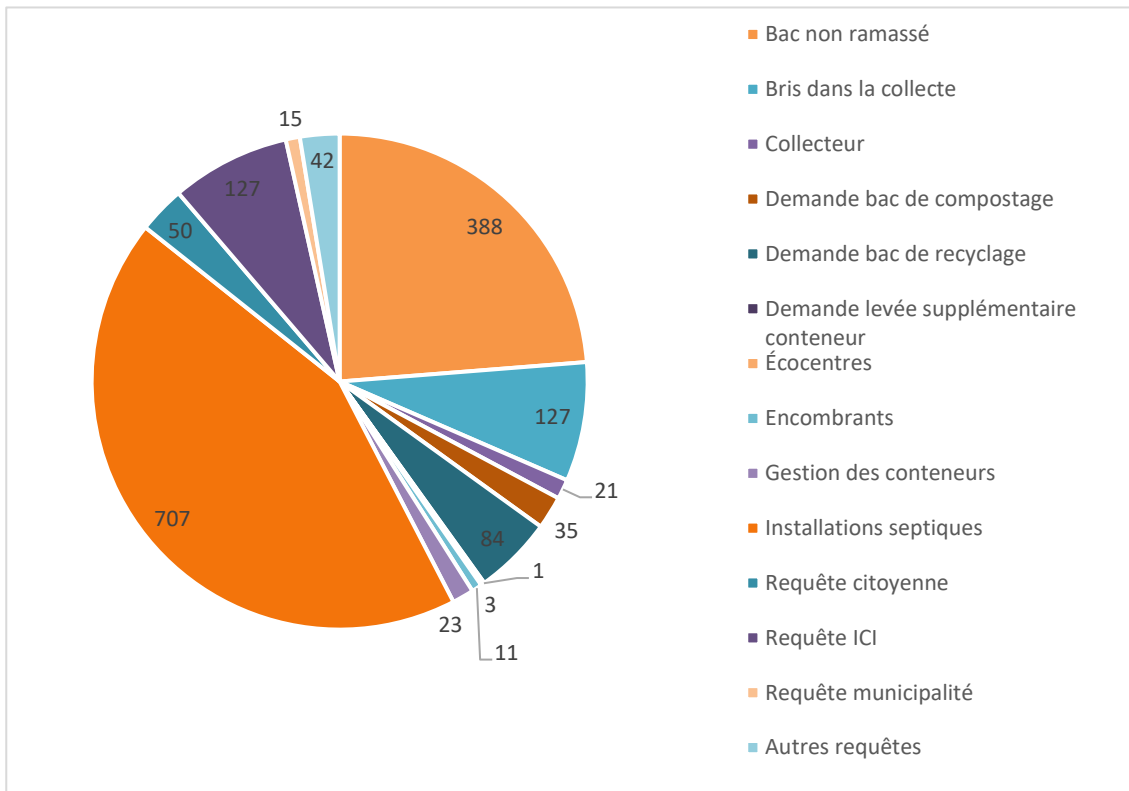
La Patrouille EURÊKO! a pour but de sensibiliser les citoyens à l'importance d'améliorer leur empreinte environnementale, dans leur quotidien par des gestes simples sur le territoire des municipalités de la MRC, mais aussi sur les territoires non organisés (TNO). Un total de 9 606 citoyens, dont 5 872 dans les municipalités et 3 734 sur les TNO, ont été rencontrés lors de cette campagne portant sur la gestion des matières résiduelles, la hiérarchie des 3RV, les dépotoirs illégaux ainsi que l'économie d'eau et d'énergie. Les stratégies de sensibilisation furent des kiosques thématiques lors d'événements, des visites dans les camps de jour, du porte-à-porte, du maraudage, des kiosques et des barrages routiers.



### Service à la clientèle

La MRC a mis en place un système de suivi des requêtes citoyennes lui permettant d'enregistrer les demandes reçues. En 2023, 1 572 requêtes et plaintes ont été cumulées provenant des treize municipalités et des TNO, comparativement à 1 127 requêtes pour 2022. C'est donc une augmentation de 28 %. Les requêtes concernant les installations septiques représentent 45 % du total reçu et les bacs non ramassés représentent le quart (25 %). Il est à noter que 2023 était la troisième année d'implantation de la vidange des installations septiques sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Graphique 1 : Nature des requêtes reçues

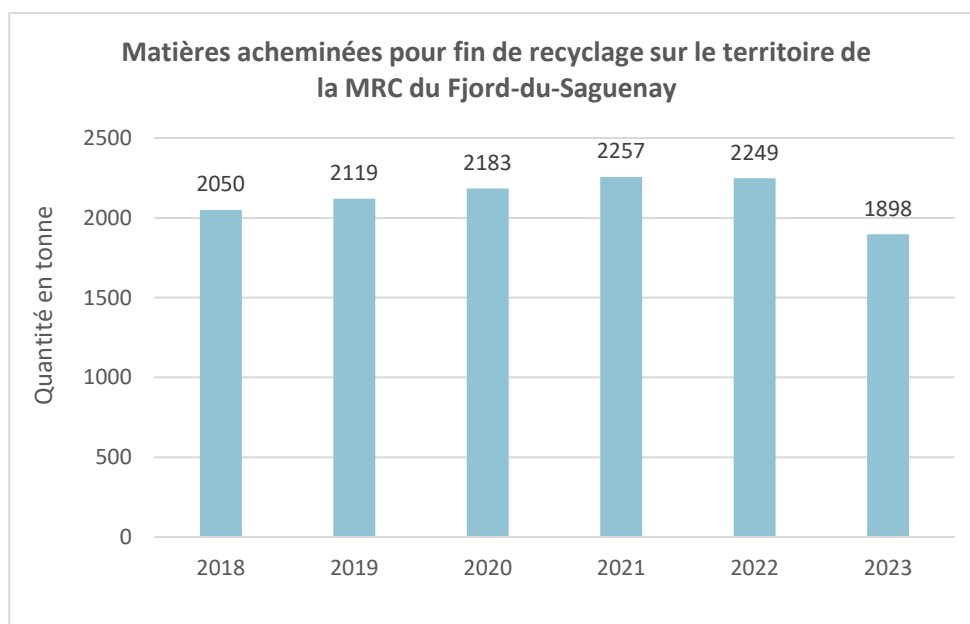


## Matières résiduelles générées

### Recyclage 2018-2023

Alors que la quantité de matière acheminée pour le recyclage a augmenté chaque année, entre 2018 et 2021, c'est une première diminution significative observée en 2023. Ce sont 351 tonnes de matières recyclables de moins qu'en 2022 qui ont été collectées soit une **diminution de 16 %** pour le secteur résidentiel et le secteur ICI (graphique 2). La diminution marquée du poids des matières acheminées pour fin de recyclage pourrait être expliquée par l'arrêt de l'impression de certains journaux régionaux qui ne se retrouvent plus dans le bac de recyclage et la conversion des emballages d'aliments en verre pour des emballages en plastique plus légers. Une baisse de participation des citoyens pourrait aussi avoir un impact sur la quantité totale de matières recyclables.

Graphique 2 : Quantité de matières résiduelles acheminées aux fins de recyclage



Voici les principales mesures mises en place pour améliorer le taux d'acheminement :

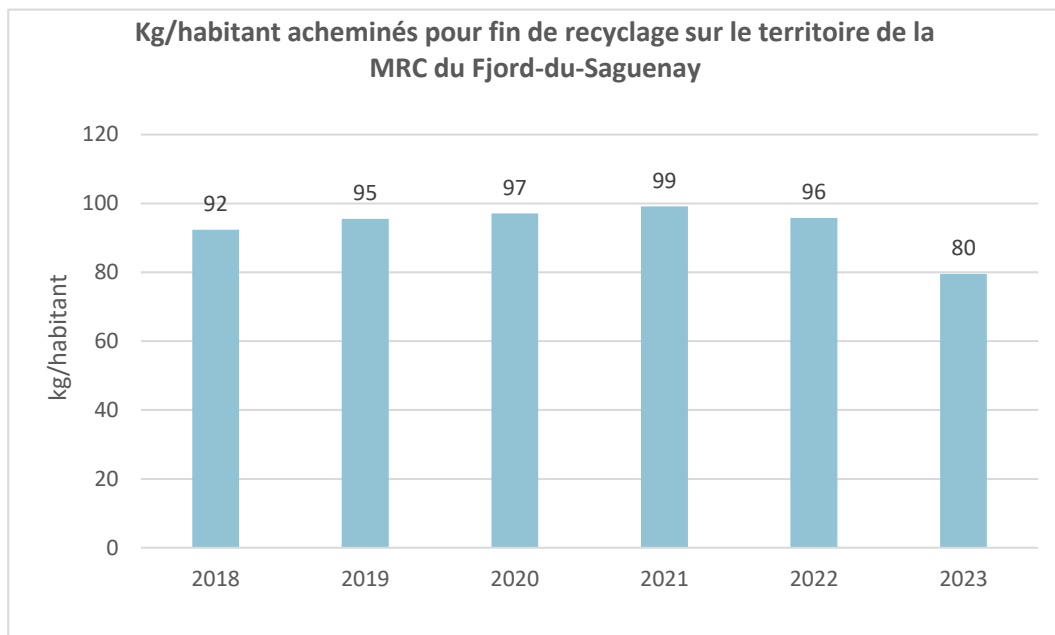
- Information et sensibilisation des citoyens sur le tri du recyclage par des publications Facebook et des publicités dans le journal ;
- Collecte au porte-à-porte, lorsqu'accessible pour les camions ;
- 71 conteneurs de recyclage disponibles en villégiature et présence de parcs à bacs de recyclage pour certains secteurs ;
- 209 conteneurs de recyclage pour les ICI et les services municipaux et une tarification préférentielle ;
- Collecte des déchets résidentiels toutes les deux semaines ;
- Possibilité de demander un bac de recyclage supplémentaire si surplus de matières.

La MRC du Fjord-du-Saguenay a vu sa population augmenter de 399 personnes en 2023 (soit 2 %), mais le tonnage des matières recyclables recueillies a tout de même diminué. Cela représente une diminution de 16 kg/habitant, soit une **baisse de 17 %** par rapport à 2022. Entre 2018 et 2021, le



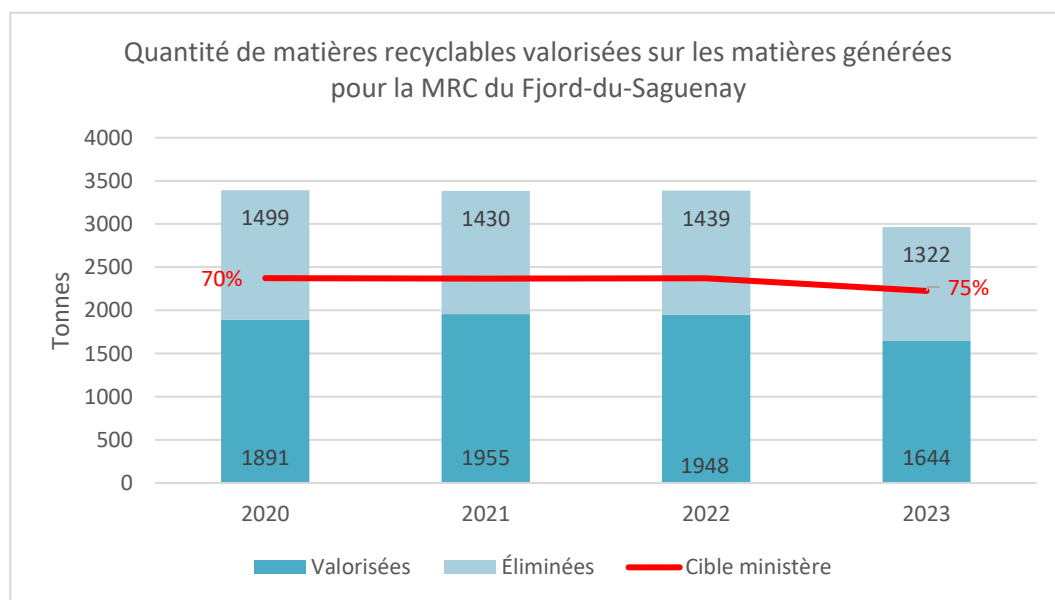
nombre de kg/habitant de matières recyclables avait augmenté de 7 % sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay et était déjà en diminution depuis 2022 (graphique 3).

Graphique 3 : kg/habitant de matières résiduelles acheminées aux fins de recyclage



Une cible de 75 % de valorisation des matières recyclables est visée dans le PGMR 2023-2030. Cette cible n'a pas été atteinte pour 2023, et ne l'a pas été non plus dans le passé (graphique 4). Des efforts supplémentaires devront être fournis au courant des prochaines années pour améliorer le pourcentage de valorisation de la matière et ainsi diminuer le pourcentage de matière enfouie qui pourrait être valorisée. La modernisation de la collecte sélective en cours devrait également contribuer à améliorer notre performance à compter de 2026.

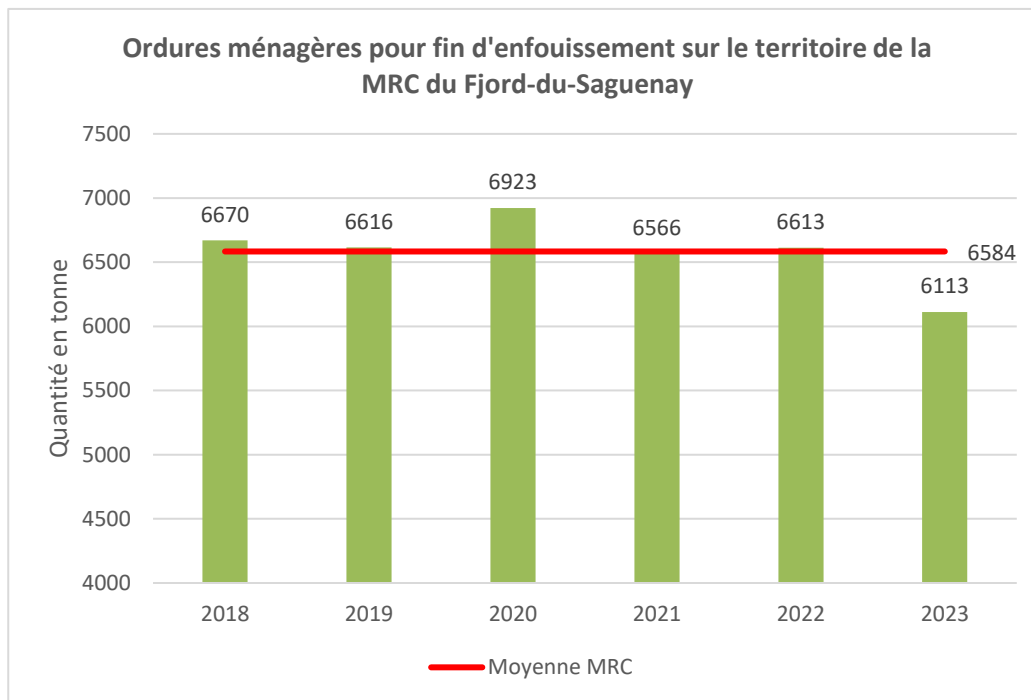
Graphique 4 : Quantité de matières recyclables valorisées sur les matières générées pour la MRC du Fjord-du-Saguenay



## Résidus ultimes 2018-2023

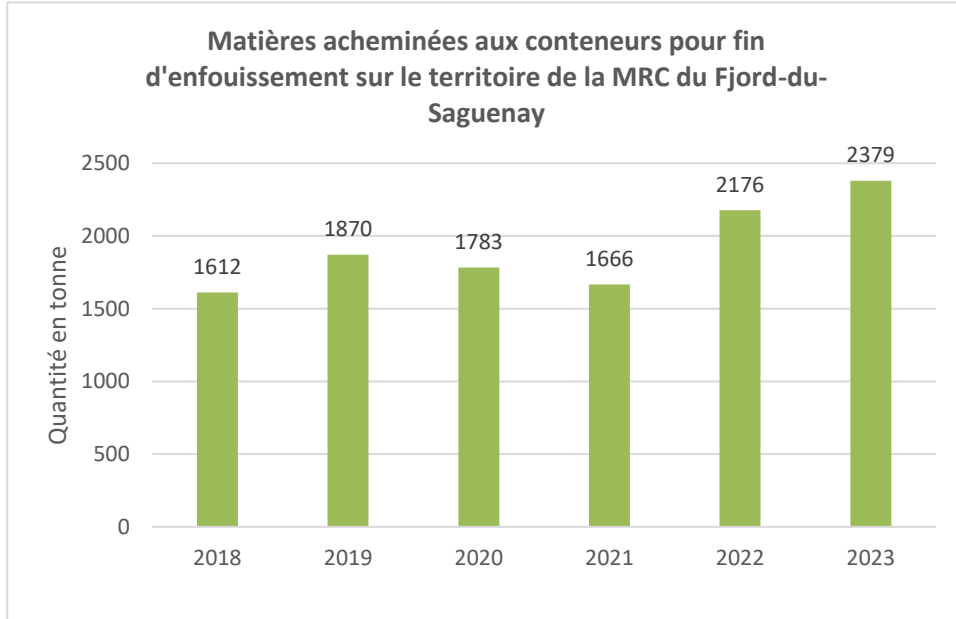
Entre 2018 et 2021, excluant l'année 2020 qui a été affectée par le début de la pandémie, une légère diminution de la quantité d'ordures ménagères a été observée, de l'ordre de 1,6 % suivi d'une augmentation de 1 % en 2022. Pour l'année 2023, la quantité d'ordures ménagères se remet à diminuer, mais cette fois-ci de **8 %** comparé à 2022, **la plus forte baisse** depuis 2018 (graphique 5).

Graphique 5 : Quantité de matières résiduelles envoyées à l'élimination (ordures ménagères)



La tendance est inverse pour la desserte des ICI et des secteurs de villégiature aux conteneurs, l'année 2023 est marquée par une **augmentation de 9 %** de la quantité de matières résiduelles envoyées à l'élimination, par rapport à l'année 2022. Une tendance à la baisse avait été observée entre 2019 et 2021 totalisant 11 %, puis depuis 2022, c'est une hausse de 30 % de la quantité de déchets récoltée aux conteneurs (graphique 6) qui a été observée.

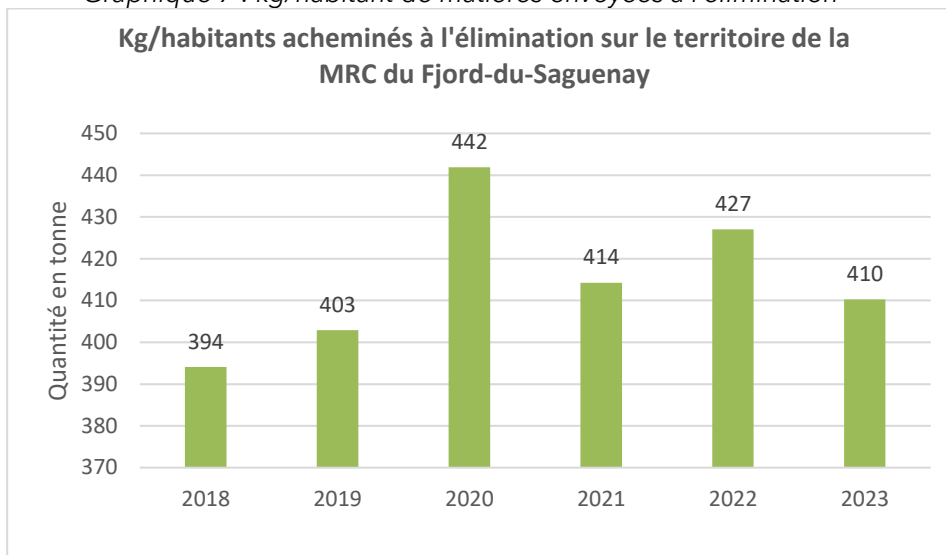
Graphique 6 : Quantité de matières résiduelles envoyées à l'élimination (Conteneurs)



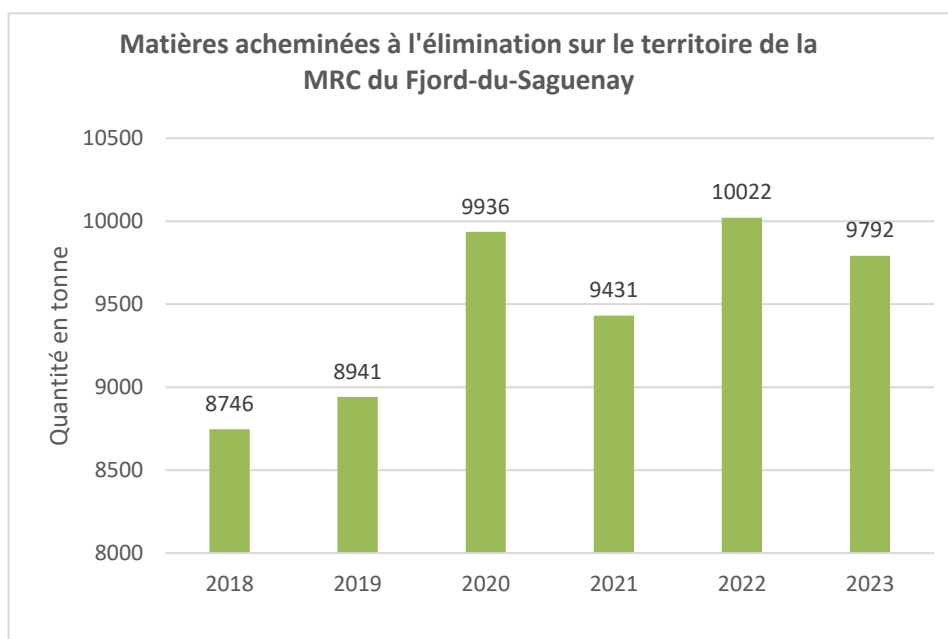
En 2023, aucun étang aéré dans les municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay n'a été vidangé. La vidange des boues des installations septiques a quant à elle généré environ 10 000 tonnes métriques qui ont été valorisées dans les champs de la région, les quantités ne seront donc pas incluses dans les calculs pour les matières éliminées.

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles vise un taux inférieur à 525 kg/habitant de matières éliminées, ce qui inclut tout type de matières enfouies sans exception (déchets, CRD, boues d'installations septiques, etc.). En 2023, c'est un taux de 410 kg/habitant de matières qui ont été acheminées à l'enfouissement (graphique 7), ce qui représente une **diminution de 4 %** par rapport à 2022, et se situe sous la barre des 525 kg/habitant. Malgré l'augmentation des matières acheminées aux conteneurs pour fin d'enfouissement, provenant des ICI et des secteurs de villégiature, la diminution de la quantité d'ordures ménagères se traduit par une baisse de la quantité totale de matières enfouies. Depuis 2018, les quantités ne cessent d'augmenter, avec un sommet inégalé en 2020 lors de la pandémie. C'est la première année où une **diminution est observée**. En effet, 9 792 tonnes ont été envoyées à l'enfouissement, ce qui représente 2 % de moins qu'en 2022 (graphique 8).

Graphique 7 : kg/habitant de matières envoyées à l'élimination



Graphique 8 : Total des matières envoyées à l'élimination

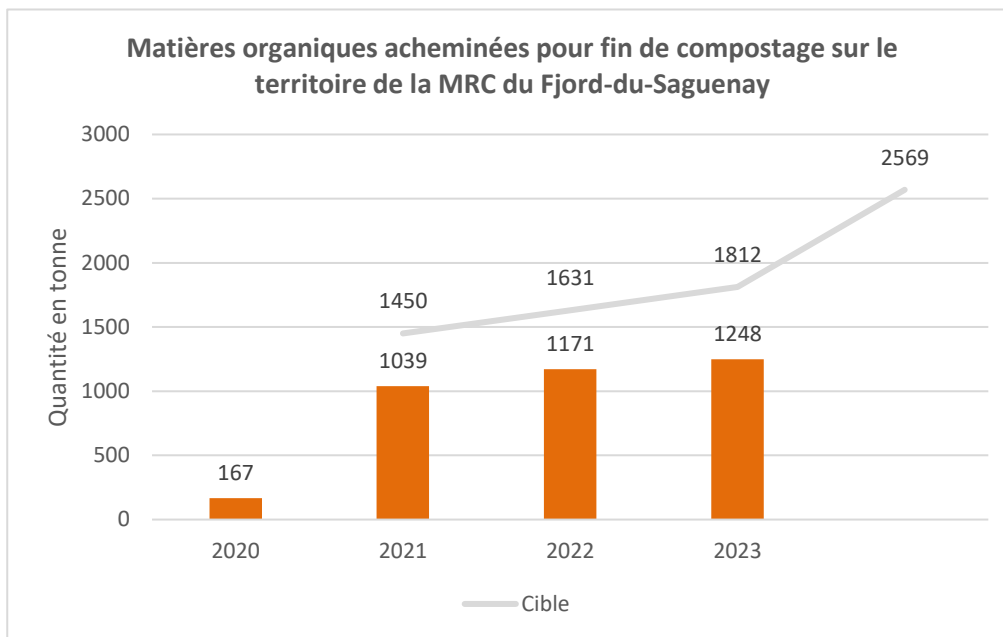


### Matières organiques 2020-2023

La collecte des matières organiques a commencé sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay le 5 octobre 2020, pour le secteur résidentiel (urbain et villégiature) et pour le secteur des ICI. Pour 2023, la cible établie à 1 812 tonnes n'a pas été atteinte. Ce sont 1 248 tonnes qui ont été collectées, ce qui représente 69 % de la cible atteinte (graphique 9). C'est une diminution du pourcentage d'atteinte de la cible qui était de 72 % depuis 2021. La quantité totale de matières organiques récoltées a tout de même augmenté de 6 %, mais cela n'a pas été suffisant pour atteindre la cible.

La campagne de publicité « Mon bac brun » ayant comme objectif d’informer, de sensibiliser et d’éduquer les citoyens, amorcée en 2020 s’est poursuivie en 2023, notamment avec des publications sur Facebook et des trucs et vidéos sur le site internet. Les efforts se poursuivront dans les prochaines années pour susciter l’intérêt et la participation des citoyens à la collecte des matières organiques, pour atteindre les cibles fixées. Également, du service conseil a été offert à quelques entreprises et continuera de l’être au cours des prochaines années pour faciliter l’implantation du bac brun.

Graphique 9 : Quantité de matières organiques envoyées à la plateforme de compostage



En 2023, la deuxième distribution du compost s’est échelonnée sur une semaine, soit du 27 mai au 3 juin. C’est 300 tonnes de compost qui ont été distribuées dans douze des treize municipalités de la MRC. Une campagne régionale pour cette semaine de distribution du compost a été organisée en partenariat avec la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, ainsi que la Ville de Saguenay. L’engouement des citoyens pour cette activité a été fort et pourrait augmenter leur participation à la collecte.

## Écocentres

L’année 2023 a été marquée par la reprise de la compétence des écocentres par la MRC. Une réfection des écocentres de Petit-Saguenay, de L’Anse-Saint-Jean, de Saint-Félix-d’Otis et de Saint-David-de-Falardeau a été effectuée pour augmenter leur efficacité de valorisation des matières ; tandis qu’un nouvel écocentre a été construit à Saint-Fulgence. Quant au point de dépôt de Rivière-Éternité, il a été fermé. Un nouvel écocentre sera construit en 2024, pour remplacer l’écocentre actuel de Saint-Honoré puisque ce dernier ne suffit plus aux besoins grandissants de ses citoyens. Les écocentres de Saint-Honoré et de Saint-Félix-d’Otis accueillent davantage de matières et possèdent un centre de réemploi, desservant chaque rive du Saguenay. Les travaux effectués et à venir amélioreront les services donnés aux citoyens dans le but de les aider à gérer leurs matières résiduelles, convenablement, en prônant la valorisation de la matière, tout en diminuant les quantités de matières enfouies.

L’opération des sites des écocentres est effectuée par les employés municipaux (accueil et accompagnement des citoyens, demandes de collectes des matières et entretien du site) tandis

que la gestion des contrats de valorisation des matières ; la collecte de certaines matières ; le suivi de la performance ; les matières sous la responsabilité élargie des producteurs, la recherche de débouchés et la formation des employés sont effectuées par la MRC. L'entente de services avec RSI Environnement a été reconduite en 2023, pour offrir le service d'écocentre aux municipalités de Saint-Ambroise, de Bégin et de Saint-Charles-de-Bourget. Également, l'entente pour l'utilisation des écocentres de la Ville de Saguenay par les citoyens de la MRC est toujours en vigueur.

Deux nouveaux appels d'offres pour les rives nord et sud ont été lancés pour la location de conteneurs, le transport et la valorisation des matières des écocentres. La transition entre les anciens contrats de gestion des matières et les contrats de la MRC a été effectuée graduellement au cours de l'année, en fonction de la fin des travaux d'aménagement des écocentres qui ont commencé en début d'été, notamment pour les écocentres de Petit-Saguenay, de L'Anse-Saint-Jean, de Saint-Félix-d'Otis et de Saint-David-de-Falardeau. La construction de l'écocentre de Saint-Fulgence a été réalisée en fin d'année 2023, et l'ouverture a été reportée en février 2024, suivant des problèmes au niveau du branchement électrique. Par ailleurs, la construction du nouvel écocentre de Saint-Honoré a été reportée à l'été 2024, ce qui signifie que le contrat de gestion des matières sera applicable seulement au courant de cette même année.

Pour effectuer les travaux d'aménagement, les écocentres ont été fermés quelques semaines, ce qui peut affecter la quantité de matières récoltées cette année. Les citoyens ont été renvoyés aux écocentres de la MRC à proximité, mais également aux écocentres de Ville de Saguenay.

À la réouverture des écocentres après les travaux, une tablette a été remise aux employés comme outil de travail, pour inscrire la municipalité de provenance des citoyens ainsi que le type de matière récupérée. L'écocentre de Saint-Ambroise a été le plus achalandé en 2023, mais puisque c'est le premier ouvert de l'année, il faudra attendre à 2024 pour avoir un portrait plus réaliste de l'achalandage des écocentres.

*Tableau 1 : Nombre de visites dans les écocentres 2023 pour la période post-réfection*

| Écocentre                | Nombre de visites |
|--------------------------|-------------------|
| L'Anse-Saint-Jean        | 330               |
| Petit-Saguenay           | 271               |
| Saint-Ambroise           | 3036              |
| Saint-David-de-Falardeau | 2069              |
| Saint-Félix-d'Otis       | 346               |
| Total                    | 6052              |

Le tableau 2 compare les quantités qui ont été collectées pour les années antérieures et 2023.

Tableau 2 : Matières récoltées dans les écocentres et lors des collectes spéciales\*

| Matières                                    | 2017  | 2018   | 2019   | 2020  | 2021   | 2022   | 2023  |
|---|-------|--------|--------|-------|--------|--------|-------|
| Produits électroniques (tonnes)             | 32,8  | 54,9   | 21     | 31    | 20     | 30     | 30    |
| Déchets ultimes (tonnes)                    | -     | -      | -      | 286   | -      | 673    | 616   |
| Bardeau d'asphalte (tonnes)                 | -     | -      | -      | 87    | 111    | 110    | 91    |
| Bois propre (tonnes)                        | -     | -      | -      | -     | -      | -      | 52    |
| CRD mixtes (tonnes)                         | 1 721 | 1 997  | 1 334  | 1 370 | 1 443  | 1 341  | 1 523 |
| Métaux (tonnes)                             | 336   | 293    | 222    | 345   | 343    | 368    | 396   |
| Résidus verts (tonnes)                      | -     | -      | -      | -     | -      | -      | 107   |
| Pneus (unités)                              | 6 175 | 3 196  | 5 179  | 5 886 | 7 415  | 5 714  | 5 328 |
| Peinture (kg)                               | 9 804 | 11 002 | 13 324 | 3 356 | 13 739 | 13 074 | 9 649 |
| Huiles usées (kg)                           | 7 450 | 6 502  | 4 400  | 839   | 9 600  | 800    | 6 260 |
| Organiques (kg)                             | -     | -      | -      | -     | -      | -      | 4 276 |
| Fluorescents 4' (boîte)                     | -     | -      | -      | 2     | 16     | 305    | -     |
| Fluorescents 8' (boîte)                     | -     | -      | -      | 4     | 17     | 66     | -     |
| Fluorescents et ampoules fluocompactes (kg) | -     | -      | -      | -     | -      | -      | 201   |
| Appareils domestiques (Gorecycle unité)     |       |        |        | 22    |        | 379    | 588   |
| Piles (kg)                                  | 815   | 11     | 2 150  | 815   | 387    | 210    | -     |

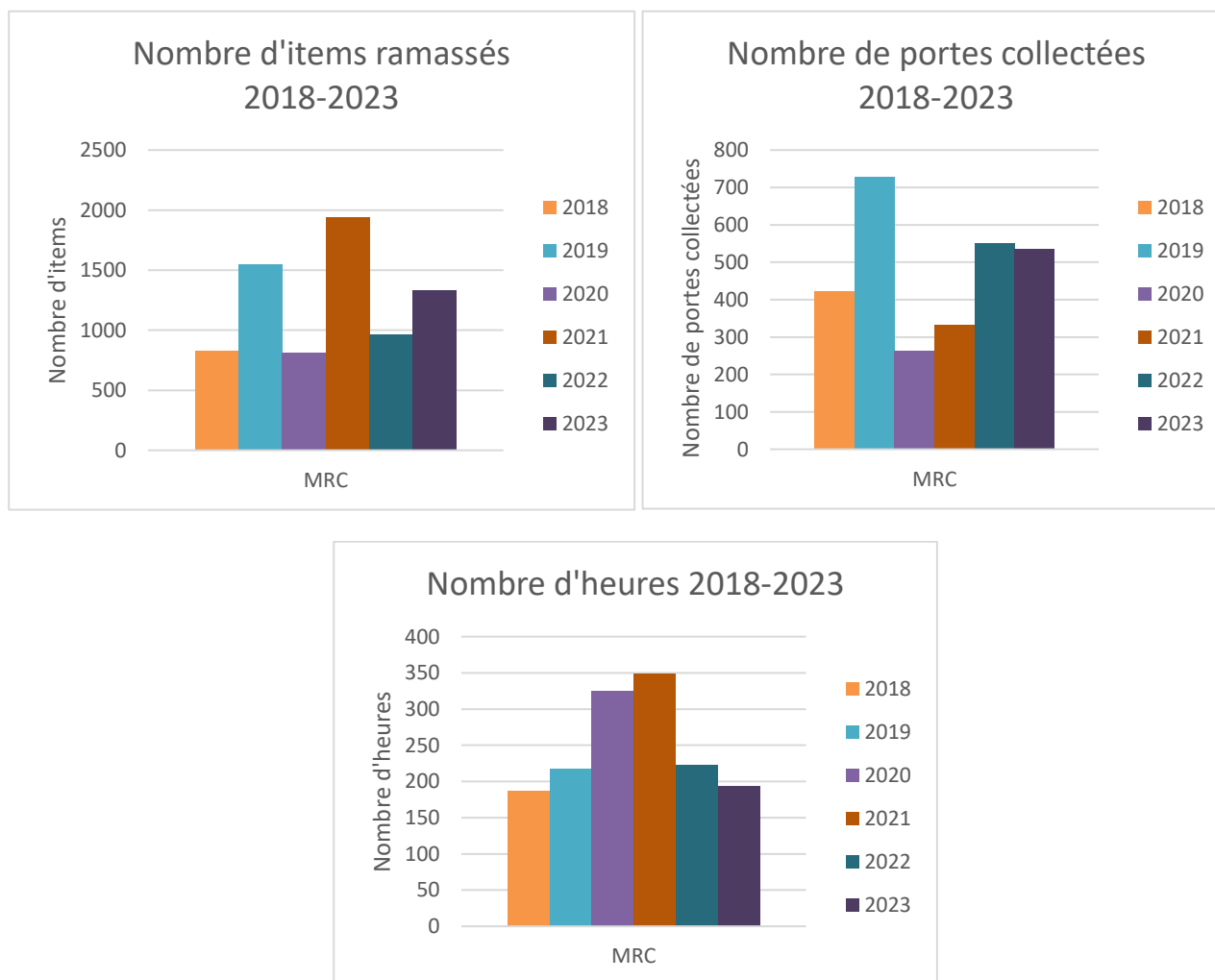
\*Données partielles seulement

## Collecte des encombrants

Deux collectes des encombrants sous inscription ont été effectuées en 2023, soit en mai et en septembre, permettant aux citoyens de la MRC du Fjord-du-Saguenay de profiter d'un service porte-à-porte. Les encombrants ramassés ont ensuite été triés et valorisés à l'écocentre de Saint-Honoré. Ce sont 1 328 encombrants qui ont été ramassés cette année, soit 934 au printemps et 394 à l'automne, dont 71 ont pu être remis en vente au centre de réemploi de l'écocentre de Saint-Honoré ; ce qui représente 34 tonnes de matières. Les meubles (matelas, divan, base de lit, chaise, meuble en bois, etc.) est la catégorie d'encombrants la plus populaire.

Depuis 2022, la collecte des encombrants est effectuée sur inscription seulement, ce qui a diminué le temps de conduite des camions qui visitent seulement les adresses inscrites. Pour l'année 2023, le nombre d'items ramassés a augmenté de 27 %, le nombre de portes a diminué de 3 % et le nombre d'heures de collecte a diminué de 13 % par rapport à 2022.

Graphique 10 : Évolution du nombre d'items ramassés, de portes collectées et d'heures de collecte dans les 13 municipalités



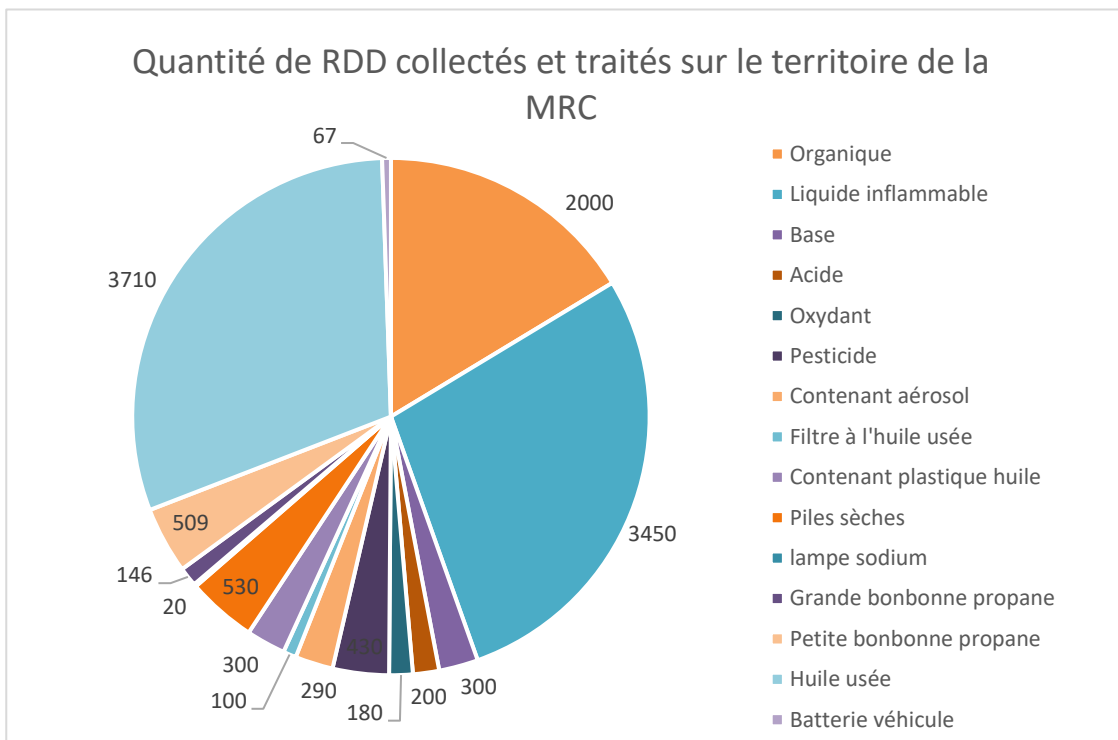
## Collecte des résidus domestiques dangereux (RDD)

Pour éviter que les matières dangereuses ne se retrouvent au lieu d'enfouissement technique (LET), la majorité des municipalités ont offert deux collectes de RDD en 2023, pour certaines une seule collecte et une municipalité n'en a pas offert. Ces collectes s'effectuent le samedi matin, une au



printemps et une à l'automne, par un point de collecte déterminé par les municipalités. Par la suite, un fournisseur spécialisé vient chercher le matériel pour fin de traitement. En 2023, c'est 7 800 kg de résidus organiques, liquides inflammables, bases, acides, oxydants, pesticides, contenant aérosols, filtres à l'huile usagés, contenants plastiques d'huile, piles sèches et lampes au sodium qui ont été récoltés et traités. Également, ont été ramassés durant les collectes, 146 grosses bonbonnes de propane, 509 petites bonbonnes de propane, 3 710 contenants d'huiles usées, 67 batteries de véhicule ainsi que 1 080 litres de solides huileux (graphique 11).

Graphique 11 : Répartition des résidus domestiques dangereux collectés par catégorie



Les appareils de Technologies de l'information et des communications (TIC) sont récupérés par les collectes des encombrants et des résidus domestiques dangereux. L'ARPE s'occupe de les récupérer et de les valoriser. En 2023, c'est 6 595 kg de TIC qui ont été récupérés.

### Vidange des installations septiques

L'année 2023 a été la troisième année de l'implantation de la vidange des boues d'installations septiques par la MRC. Plusieurs défis ont été rencontrés, notamment dû à la nombreuse villégiature que le territoire comporte. De ce fait, plusieurs endroits se sont révélés difficiles d'accès ou complètement inaccessibles pour la vidange. Des ententes ont été passées avec le collecteur pour plusieurs situations dues à la distance des installations septiques par rapport au chemin, à la largeur du chemin, à la présence de ponts non certifiés ou de faible tonnage, etc. Les unités d'occupations inaccessibles avec un camion de vidange ont été pour leur part retirées de la liste des vidanges et des lettres d'avis ont été envoyées aux citoyens concernés, et ce, suivant une analyse terrain effectuée par le technicien en environnement du service. En 2021, 3 768 fosses ont été vidangées, ce qui représente 87 % des vidanges prévues alors qu'en 2022 c'était 89 % avec les 3 914 fosses vidangées. En 2023, 3 626 fosses étaient prévues et 92 % d'entre elles ont été vidangées (tableau 3).

Tableau 3 : Nombre d'installations septiques vidangées

| Municipalité                   | Prévues      | Vidangées    | %         |
|--------------------------------|--------------|--------------|-----------|
| L'Anse-St-Jean                 | 462          | 415          | 90        |
| Saint-Félix-d'Otis             | 308          | 289          | 94        |
| Rivière-Éternité               | 161          | 127          | 79        |
| Ferland-et-Boilleau            | 201          | 178          | 89        |
| Sainte-Rose-du-Nord            | 141          | 116          | 82        |
| Saint-Honoré                   | 521          | 503          | 97        |
| Saint-David-de-Falardeau       | 717          | 691          | 96        |
| Saint-Ambroise                 | 291          | 289          | 99        |
| Petit-Saguenay                 | 105          | 90           | 86        |
| Saint-Fulgence                 | 98           | 65           | 66        |
| Bégin                          | 111          | 92           | 83        |
| Saint-Charles-de-Bourget       | 227          | 208          | 91        |
| Larouche                       | 248          | 244          | 98        |
| Domaine des Cèdres centenaires | 22           | 21           | 95        |
| <b>Total</b>                   | <b>3 626</b> | <b>3 338</b> | <b>92</b> |

## États financiers de la GMR

Graphique 12 : Répartition des dépenses

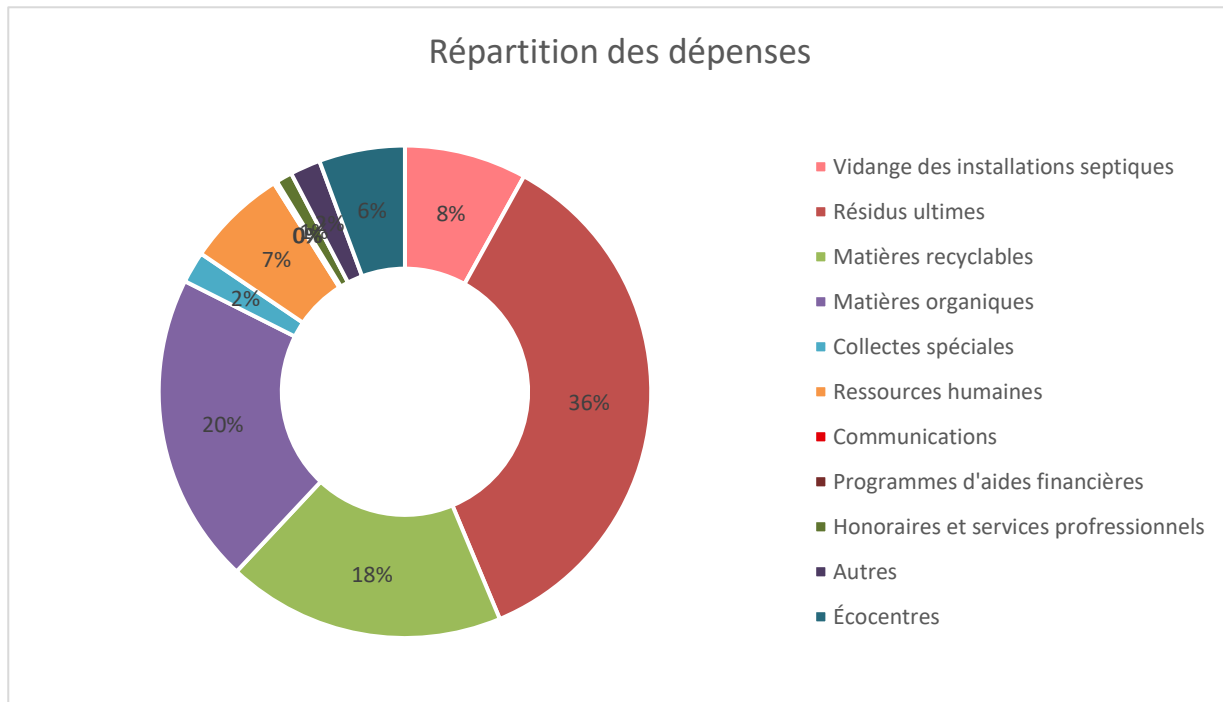


Tableau 4 : Résumé des dépenses

| Dépenses                              | 2018                | 2019                | 2020                | 2021                | 2022                | 2023                |
|---------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Résidus ultimes                       | 1 707 944 \$        | 1 719 008 \$        | 1 802 846 \$        | 1 975 904 \$        | 2 269 410 \$        | 2 045 885 \$        |
| Matières recyclables                  | 952 635 \$          | 989 737 \$          | 980 089 \$          | 695 076 \$          | 838 957 \$          | 1 048 330 \$        |
| Matières organiques                   | -                   | -                   | 212 243 \$          | 2 009 680 \$        | 1 146 079 \$        | 1 172 095 \$        |
| Vidange des installations septiques   | -                   | -                   | -                   | 505 621 \$          | 524 976 \$          | 461 070 \$          |
| Collectes spéciales                   | 94 186 \$           | 120 424 \$          | 123 854 \$          | 136 242 \$          | 110 302 \$          | 118 451 \$          |
| Ressources humaines                   | 287 148 \$          | 257 927 \$          | 347 020 \$          | 136 416 \$          | 244 314 \$          | 378 495 \$          |
| Communications                        | -                   | -                   | -                   | 7 861 \$            | 14 841 \$           | 5 954 \$            |
| Programmes d'aides financières        | -                   | -                   | -                   | 12 871 \$           | 27 628 \$           | 6 661 \$            |
| Honoraires et services professionnels | -                   | -                   | -                   | 54 308 \$           | 77 847 \$           | 60 897 \$           |
| Autres                                | -                   | -                   | -                   | 12 988 \$           | 33 268 \$           | 114 417 \$          |
| <b>Écocentres</b>                     | -                   | -                   | -                   | -                   | -                   | 324 032 \$          |
| <b>Total</b>                          | <b>3 041 913 \$</b> | <b>3 087 096 \$</b> | <b>3 466 052 \$</b> | <b>5 546 966 \$</b> | <b>5 287 622 \$</b> | <b>5 736 287 \$</b> |

Graphique 13 : Répartition des investissements

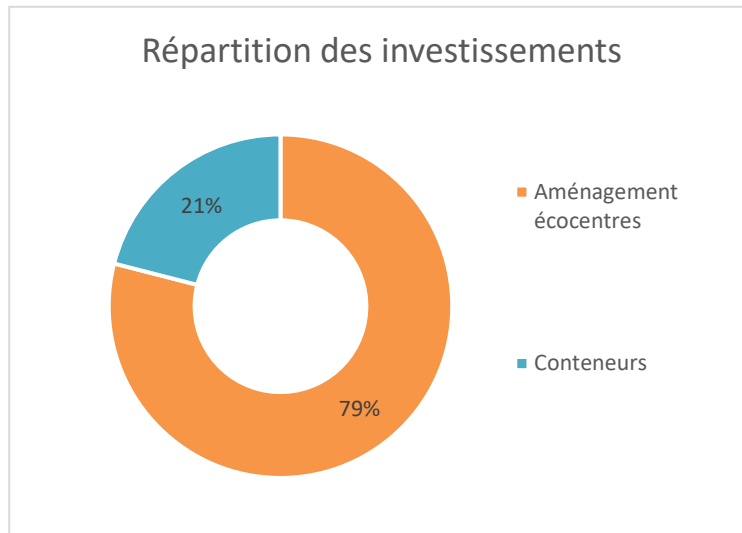


Tableau 5 : Résumé des investissements

| Investissements             | 2023                |
|-----------------------------|---------------------|
| Aménagements des écocentres | 1 725 698 \$        |
| Conteneurs                  | 458 877 \$          |
| <b>Total</b>                | <b>2 184 575 \$</b> |

Graphique 14 : Répartition des revenus

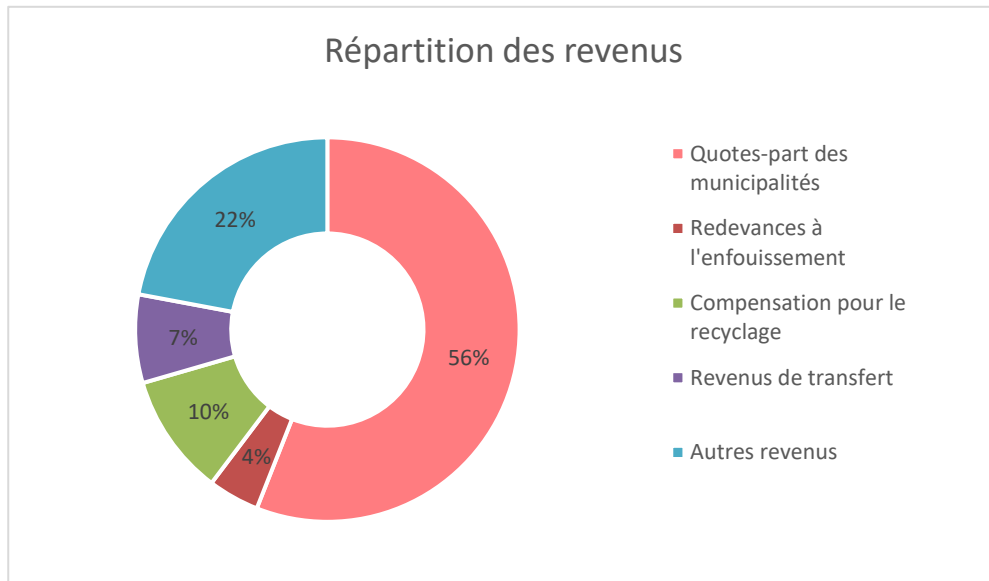


Tableau 6 : Résumé des revenus

| Revenus                        | 2018                | 2019                | 2020                | 2021                | 2022                | 2023                |
|--------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Quotes-parts des municipalités | 2 264 454 \$        | 2 320 257 \$        | 2 638 070 \$        | 3 123 146 \$        | 3 945 059 \$        | 4 143 975 \$        |
| Redevances à l'enfouissement   | 201 618 \$          | 205 713 \$          | 198 495 \$          | 183 421 \$          | 299 202 \$          | 318 799 \$          |
| Compensation pour le recyclage | 787 240 \$          | 930 415 \$          | 978 102 \$          | 999 286 \$          | 704 308 \$          | 756 569 \$          |
| Revenus de transfert           | -                   | -                   | -                   | 578 250 \$          | 0 \$                | 550 000 \$          |
| Autres revenus                 | 33 564 \$           | 34 225 \$           | 30 808 \$           | 605 666 \$          | 78 440 \$           | 1 632 503 \$        |
| <b>Total</b>                   | <b>3 286 876 \$</b> | <b>3 490 610 \$</b> | <b>3 845 475 \$</b> | <b>5 489 770 \$</b> | <b>5 027 009 \$</b> | <b>7 401 847 \$</b> |

## Autres actions réalisées

L'année 2023 a débuté en force avec le changement d'entrepreneur de collecte des résidus ultimes et des matières recyclables ainsi que l'acquisition et le déploiement des conteneurs sur notre territoire ; également pour ces deux matières desservant les secteurs de villégiature ainsi que les ICI. Ceci n'a pas été sans défis surtout en période hivernale. Plusieurs visites terrain ont été effectuées pour analyser différentes problématiques, notamment au niveau de la desserte, de l'accessibilité pour les collectes et autres.

Pour le volet des installations septiques, 2023 a été l'implantation d'un logiciel de suivi : PG, installations septiques, en partenariat avec les municipalités du territoire. Ce logiciel permettra notamment un meilleur suivi des différents dossiers d'installations septiques et permettra le partage de l'information entre la MRC et les municipalités pour gagner en efficacité et en fiabilité.

Le PGMR 2023-2030 est maintenant en vigueur depuis octobre 2023. Il a été approuvé par Recyc-Québec et la MRC a modifié son règlement.

La première étape de la modernisation de la consigne a eu lieu le 1<sup>er</sup> novembre 2023 et les municipalités ont été informées au sujet de leurs rôles et responsabilités face aux changements à venir. Pour la modernisation de la collecte sélective, des ententes ont été rédigées et elles seront signées en 2024, avec l'organisme de gestion désigné, soit Éco Entreprises Québec (EEQ). Un nouvel appel d'offres devra être également être lancé pour répondre aux critères de la modernisation.

La responsabilité élargie des producteurs (REP) des plastiques agricoles est entrée en vigueur le 30 juin 2023 avec AgriRécup comme organisme de gestion désigné. Des points de dépôt ont été ouverts en décembre dans trois écocentres, soit Saint-Honoré, Saint-Ambroise et Saint-Fulgence, ainsi que chez un agriculteur de Petit-Saguenay. En 2024, les besoins seront analysés avec AgriRécup pour savoir si d'autres points de dépôt seraient nécessaires sur le territoire de la MRC.

Finalement, l'équipe du service de l'environnement s'est agrandie pour accueillir une nouvelle employée dédiée au service à la clientèle, notamment dû à l'augmentation des requêtes déjà présentées plus haut dans ce rapport et au désir d'offrir un service de qualité aux citoyens dans les meilleurs délais.